

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2022**Point 4 de l'ordre du jour****Demande de prêt sans intérêt en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien**

En 1974, la Fondation du Foyer gruyérien pour personnes âgées construisait un bâtiment à la rue du Moléson 1. Le 14 décembre 2015, le Conseil général accordait un prêt sans intérêt de Fr. 1'000'000.00 à la Fondation en vue de la réalisation sur le site de 32 appartements supplémentaires ainsi que d'autres locaux et d'un parking souterrain. Ce prêt est remboursable sur 20 ans, par tranches annuelles de Fr. 50'000.00 payables le 30 juin de chaque année, la première fois le 30 juin 2020. A ce jour, ce prêt se monte à Fr. 850'000.00.

Lors de cet agrandissement, le maître de l'ouvrage a été confronté aux difficultés de faire coexister sur un seul site des appartements de générations différentes. Face à cette situation, il a dû se rendre à l'évidence que l'ancien bâtiment devait également être mis à niveau. En effet, cet immeuble offrant des logements avec conciergerie sociale, il se doit, d'un point de vue technique, d'être compatible avec l'ensemble du site. Les systèmes liés à la sécurité (éclairage, télécommunication, multimédia, ...) passent notamment par des adaptations importantes dans tous les anciens logements. La Fondation a dès lors décidé de changer l'ensemble des installations y compris dans les habitations de 1974. Il s'agissait d'une évidence tant technique que financière. Une adaptation sur plusieurs années aurait amené des surcoûts plus importants, des risques quant à la sécurité des locataires ainsi que des difficultés pratiques. L'ensemble des travaux a donc été réalisé ou est en cours de réalisation. Afin de faciliter le financement de ces travaux qui n'étaient pas initialement prévus, la Fondation a sollicité la Ville de Bulle.

Après analyse, le Conseil communal n'a pu que constater l'importance toujours croissante de ce type de logements dans notre ville. La demande étant très forte, tous les appartements sont actuellement loués. Vu le nombre de personnes encore intéressées à y habiter, le risque de vacance locative semble très faible. A partir de là, les projections sur la situation financière de la Fondation donnent toutes les garanties pour un remboursement échelonné du prêt.

Aussi, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver l'octroi d'un prêt de Fr. 2'500'000.00, sans intérêt, remboursable en 20 ans, en faveur de la Fondation du Foyer gruyérien à Bulle, pour le financement des travaux de rénovation inhérents à l'agrandissement du bâtiment sis à la rue du Moléson 1.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard